



Nîmes, le vendredi 20 décembre 2024

**Objet:** Licence FFCC 2025 *association non organisatrice*  
non organisateur de course camarguaise et spectacle de rues

Madame, Monsieur,

Vous allez devoir prendre vos licences auprès de la FFCC pour la saison 2025, c'est l'occasion pour nous de vous rappeler quelques précisions.

Pour votre catégorie d'adhérent la liste des pièces à fournir est :

L'admission des associations est prononcée par le bureau. Toute association qui désire s'affilier doit envoyer à la Fédération :

- Sa demande d'admission signée du Président, autorisée par une délibération de l'assemblée générale de son association
- L'adresse de son siège social
- Sa dénomination
- Ses statuts, mentionnant qu'elle admet en entier les statuts et règlements de la Fédération
- La composition de son comité et l'adresse de tous les membres de ce comité
- Une pièce valant certification qu'elle a été déclarée à la Préfecture conformément à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 sur les associations
- Avis situation Siren (<https://avis-situation-sirene.insee.fr>)

Licence individuelle :

- La demande manuscrite qui est obligatoire, doit être rédigée entièrement à la main (au verso du bulletin d'adhésion) dans les mêmes termes que le modèle joint
- Nom, Prénom, date et lieu de naissance, nationalité, adresse et téléphone
- Deux photos
- Le règlement de la cotisation

Pour les nouvelles associations, droit d'entrée : 31 €

**Les dossiers qui parviendront incomplets à la Fédération ne pourront être traités.**

**Aucune licence ne pourra donc vous être délivrée.**

Je vous rappelle que pour pouvoir voter à l'assemblée générale, il faut être licencié pour l'année en cours (article 8 du règlement intérieur).

**INFORMATION : suite aux dernières modifications statutaires, chaque association affiliée à la FFCC possède désormais un droit de vote et se voit donc attribuer un numéro d'adhérent indépendant du numéro de licence de ses membres. Ce numéro d'adhérent sera inscrit UNIQUEMENT sur la licence du Président de l'association.**

Dans l'attente de recevoir votre dossier, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations afeciouna.

Nicolas TRIOL  
Président FFCC

## APPEL COTISATIONS LICENCES 2025

CATEGORIE ASSOCIATIONS NON ORGANISATRICE	
Cotisation Fédérale : 150€ Assurance Protection juridique, individuelle accident : 20€	170,00 €
Assurance option 1 Cotisation Fédérale : 150€ Protection juridique, individuelle accident : 24€	174,00 €
Assurance option 2 Cotisation Fédérale : 150€ Protection juridique, individuelle accident : 28€	178,00 €
Pour les nouvelles Associations Droit d'entrée 31.00 €	
Paiement par chèque libellé à l'ordre de la FFCC ou par virement bancaire aux coordonnées suivantes, en indiquant le nom, prénom et la licence visée : <b>FFCC – Crédit agricole du Languedoc</b> <b>IBAN : FR76 1350 6100 0001 6505 4800 118 / BIC : AGRIFRPP835</b>	

Date limite du dépôt le 31 janvier 2025

**Nous vous demandons d'être très vigilant dans l'établissement de votre dossier (bien remplir ou cocher toutes les cases demandées : date de naissance, téléphone, délégué, président de course, etc ...)**

**La lettre manuscrite doit être rédigée par le détenteur de la licence.**

**Toutes photocopies ou dossiers remplis par la même personne seront rejetés.**

**Avertissement : Toute délivrance de licence suppose le paiement préalable et intégral de la cotisation. En l'absence de licence, le demandeur de la licence ne sera pas en droit de participer à une quelconque manifestation ou course camarguaise.**



**BULLETIN D'ADHESION Saison 2025**  
**Association Non Organisatrice**  
**de course camarguaise et spectacle de rues**

**Bulletin d'adhésion à nous retourner complété, signé et accompagné du règlement à la Fédération.**  
**Date limite de Dépôt le 31 janvier 2025.**

**Option de base (voir au verso)**

Cotisation Fédérale.....150.00 €  
Protection juridique décès invalidité ..... 20.00 €  
**Total..... 170,00 €**

**Option 1 (voir au verso)**

Cotisation Fédérale..... 150.00 €  
Protection juridique décès invalidité et incapacité temporaire..... 24.00 €  
**Total..... 174.00 €**

**Option 2 (voir au verso)**

Cotisation Fédérale..... 150.00 €  
Protection juridique décès invalidité et incapacité temporaire..... 28.00 €  
**Total ..... 178.00 €**

**\*Les personnes de plus de 65 ans ne peuvent souscrire d'option.**

Association : ville \_\_\_\_\_ Club \_\_\_\_\_

N°SIREN : \_\_\_\_\_

Je soussigné (Nom-Prénom) \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

E-mail indispensable : \_\_\_\_\_@ \_\_\_\_\_

N° téléphone \_\_\_\_\_ N° de portable \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Lieu \_\_\_\_\_

Je suis Président(e) de course :  ou/et Délégué(e) :

**Signature (obligatoire) :**

Je joins à la présente : 2 photos d'identité

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

J'ai une autre licence FFCC : si oui laquelle..... (Précisez le collège)

Dans ce cas, je donne ma voix à ..... (Précisez le collège d'adhésion)

N° Adhérent Association : .....

**Cadre réservé FFCC**

Adhésion ° :25/.....

Reçu le :.....

Mode règlement :.....

Date encaissement :.....



**Notice d'information**  
**Association non organisatrice de course camarguaise**  
**et spectacle de rues**  
**Saison 2025**  
*Document non-contractuel*

**Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2025, et les garanties prendront effet le lendemain du règlement et au plus tôt le 01/02/2025 pour se terminer le 31/01/2026.**

Les garanties sont accordées exclusivement dans le cadre des activités admises par la FFCC à l'exclusion de toute autre activité.

Les garanties ne concernent que les titulaires d'une licence nominative et uniquement pour les adhérents âgés de moins de 65 ans pour la protection individuelle (décès, invalidité). Par ailleurs, la garantie incapacité temporaire s'exerce dans la limite de la perte de revenu constatée et justifiée.

Les garanties dont je dispose sont :

<b>Protection Juridique</b>	Oui notamment en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau via le <b>01.30.09.97.32</b>
<b>Décès</b>	Pour un capital de 8 000 €
<b>Invalidité Permanente</b>	Pour un capital de 15 000 € et avec une franchise relative de 15 %

⇒ Option 1

<b>Protection Juridique</b>	Oui notamment en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau via le <b>01.30.09.97.32</b>
<b>Décès</b>	Pour un capital de 8 000 €
<b>Invalidité Permanente</b>	Pour un capital de 15 000 € et avec une franchise relative de 15 %
<b>Incapacité temporaire</b>	20 € / jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date d'évènement

⇒ Option 2

<b>Protection Juridique</b>	Oui notamment en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau via le <b>01.30.09.97.32</b>
<b>Décès</b>	Pour un capital de 15 000 €
<b>Invalidité Permanente</b>	Pour un capital de 30 000 € et avec une franchise relative de 15 %
<b>Incapacité temporaire</b>	20 € / jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date d'évènement

Je suis informé(e) que conformément aux dispositions législatives en vigueur, je peux renoncer à bénéficier des garanties individuelles accidents proposées par la FFCC, mais que dans ce cas je dois recopier sur papier libre le texte suivant « *je reconnais avoir été informé(e) des risques encourus lors de l'exercice de mon activité associative et malgré ce je renonce à bénéficier de la protection proposée par la FFCC. Je renonce donc définitivement à tout recours envers la FFCC ainsi que leurs assureurs* ».

## A compléter

### Données RGPD

En signant le présent formulaire, vous vous engagez à autoriser l'utilisation de vos données personnelles telles que votre nom, prénom, numéro de licence et toute information sportive utile à l'information du public, par la FFCC sur son site internet et tout autre support qui lui est lié. En application des art.39 et suivants de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour de vos données vous concernant conservées par informatique. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de la Fédération Française de la Course Camarguaise.

### Déclaration des bénéficiaires en cas de décès :

Mon conjoint, à défaut mes enfants nés ou à naître, par parts égales entre eux, vivants ou représentés, à défaut mes héritiers légaux selon les règles de la dévolution successorale

Autre bénéficiaire

Nom : ..... Prénom : ..... 2<sup>e</sup> prénom : .....  
Date de naissance : ..... Ville de naissance : .....

### Déclaration manuscrite à recopier dans le cadre

« Je soussigné(e), Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé(e) des dispositions législatives en vigueur et figurant, notamment, dans le Code du Sport ».

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature (obligatoire) :